



ORNEX
Commune du Pays de Gex

**CONSEIL
MUNICIPAL
20 février 2023**

Rapport d'orientation budgétaire

Sommaire

1. CADRE JURIDIQUE DU DOB

2. CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

- a. Croissance économique
- b. Inflation
- c. Matières premières
- d. Chômage
- e. Dette publique
- f. Taux d'intérêt

3. LOI DE FINANCE 2023

- a. Principales mesures pour les collectivités
- b. Données chiffrées

4. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

5. GESTION FINANCIERE

- a. Structure et évolution des recettes de fonctionnement

- b. Structure et évolution des dépenses de fonctionnement

- c. Evolution de la CAF brute

- d. Evolution de la CAF nette

- e. Comparatif des taux de fiscalité

6. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

- a. Fonctionnement / Recettes

- b. Fonctionnement / Dépenses

- c. Synthèse de la section de fonctionnement

- d. Investissement / Recettes

- e. Investissement / Dépenses

- f. Synthèse de la section d'investissement

- g. Informations générales sur la dette

- h. Extinction de la dette

- i. Evolution des échéances

7. GESTION DU PERSONNEL

1. Cadre juridique du DOB

- Ce débat, obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, doit avoir lieu dans les 2 mois précédents le vote du budget. Il doit normalement se tenir lors d'une séance distincte de celle du budget.
- Les **objectifs** de ce débat sont :
 - ✓ **Discuter** des orientations budgétaires
 - ✓ **Inform**er sur la situation financière
- Ce débat a lieu avec la présentation du **Rapport d'Orientation Budgétaire** qui doit présenter :
 - ✓ Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes
 - ✓ Les engagements pluriannuels envisagés
 - ✓ La structure et la gestion de la dette

2. Conjoncture économique - 1

a. Croissance économique

L'activité économique a été résiliente en 2022, serait en ralentissement marqué en 2023, puis connaîtrait une reprise en 2024 et 2025.

Les économistes considèrent qu'en France, le niveau minimum de croissance pour créer de richesse, se situe à 1,5%.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance annuelle en %)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	- 7,9	6,8	2,6	0,3	1,2	1,8
IPCH	1,3	0,5	2,1	6,0	6,0	2,5	2,1
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,5	4,0	2,8	2,2

Données corrigées des jours ouvrables. Projections réalisées sous des hypothèses techniques établies au 23 novembre 2022.

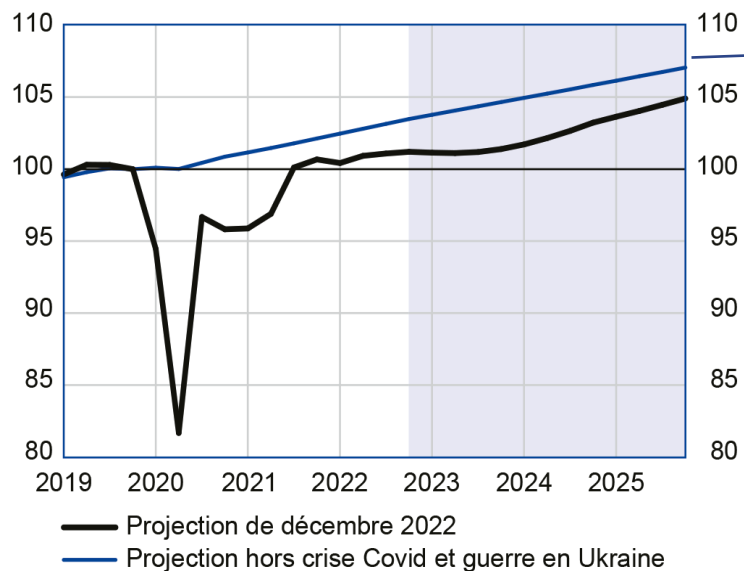
Sources : Insee pour 2019, 2020 et 2021 (comptes nationaux trimestriels du 28 octobre 2022), projections Banque de France sur fond bleuté.

- **La notion d'IPCH** (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) fait référence à l'inflation

2. Conjoncture économique -2

Graphique 2 : Niveau du PIB réel prévu en comparaison de la projection hors crise Covid et guerre en Ukraine

(volumes à prix chaînés, base 100 = T4 2019)



- En l'absence de crise sanitaire liée au COVID 19 et de guerre en Ukraine, la croissance économique aurait été linéaire et aurait atteint 7,5% en 2025.

Note : La projection hors crise Covid et guerre en Ukraine correspond à notre publication de décembre 2019, prolongée à partir de 2023 par la croissance potentielle projetée lors du même exercice.

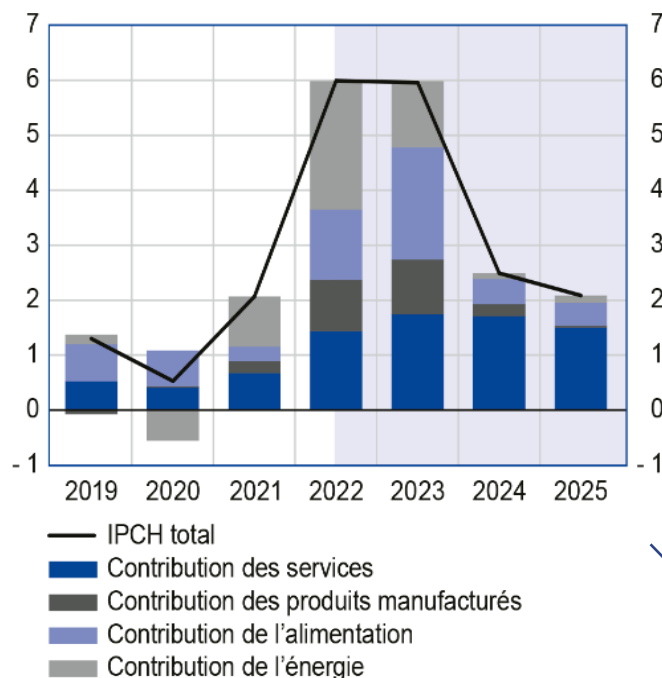
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté

2. Conjoncture économique - 3

b. Inflation (IPCH = Indice des prix à la consommation harmonisé)

Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



- En 2022, sur les 6% d'inflation :
 - ✓ 42% proviennent des énergies
 - ✓ 17% de l'alimentation
 - ✓ 13% des produits manufacturés
 - ✓ 25% des services
- En 2023, sur les 6% d'inflation projetés :
 - ✓ 63% proviennent de l'alimentation et des services
 - ✓ 21% seulement des énergies

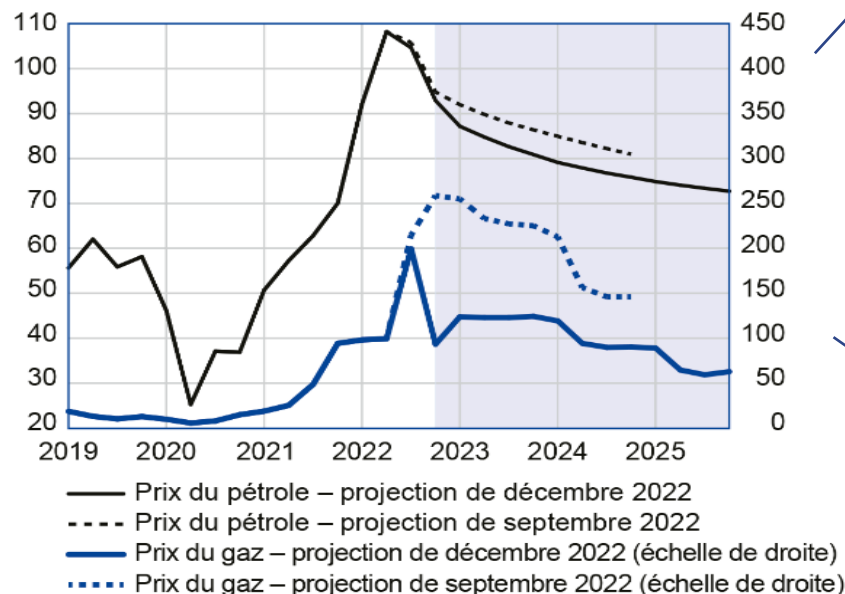
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

2. Conjoncture économique - 4

c. Matières premières énergétiques

Graphique 1 : Trajectoires attendues des prix du pétrole et du gaz : comparaison des prévisions de septembre et de décembre 2022

(en euros par baril pour le pétrole, en euros par MWh pour le gaz)



- Courbe noire = pétrole
- Courbe bleue = gaz

- **Pétrole** : le prix du baril pourrait passer de 108 € en avril 2022 à 85 € courant 2023 soit une baisse de 21 %.
- **Gaz** : Le prix du MWh pourrait passer de 200 € en juillet 2022 à 150 € courant 2023.

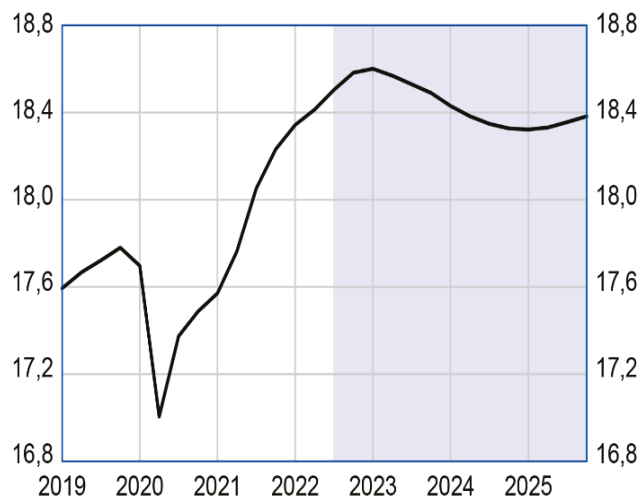
Source : Eurosystem jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Eurosystem sur fond bleuté.

2. Conjoncture économique -5

d. Chômage – Source Banque de France

Graphique 9 : Emplois salariés marchands

(en millions, France entière)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

- **Emplois salariés marchands = hors secteur public**

- La faible croissance prévue en 2023 (0,3%), provoque une remontée du chômage au-delà de 8%.

Graphique 10 : Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



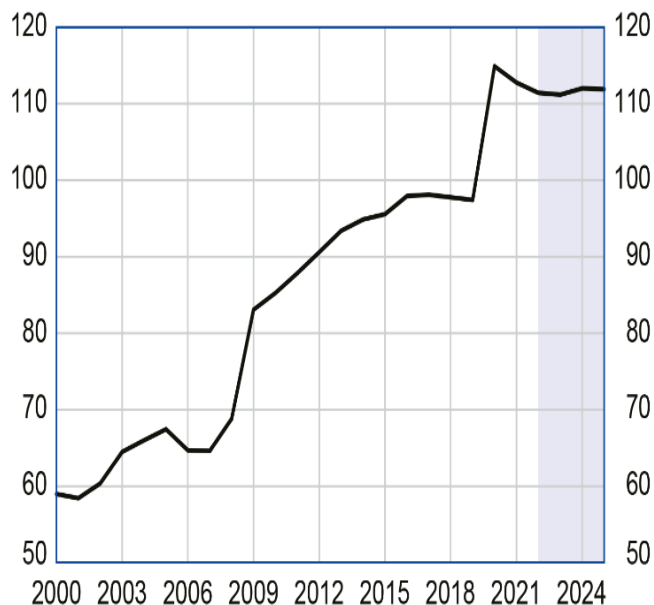
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

2. Conjoncture économique - 6

e. Dette publique française – Source Banque de France

Graphique 11 : Dette publique en France

(en % du PIB)

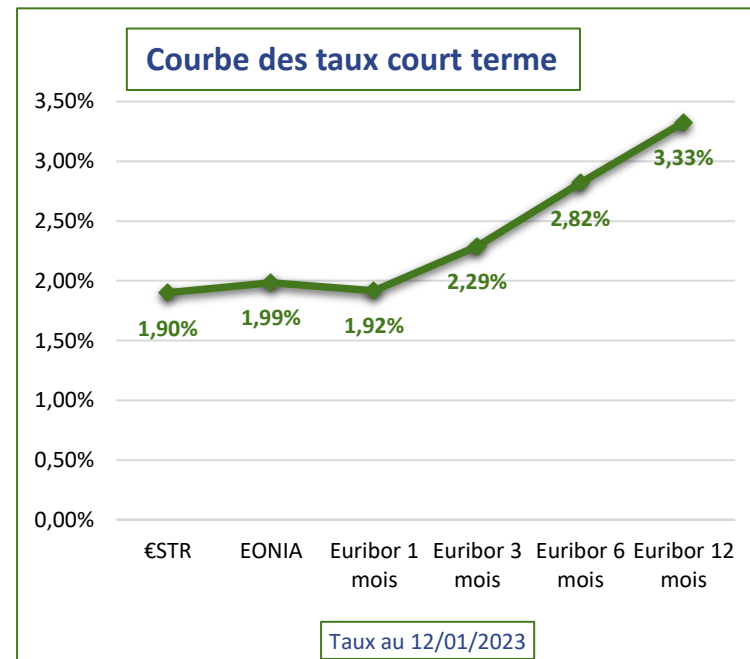
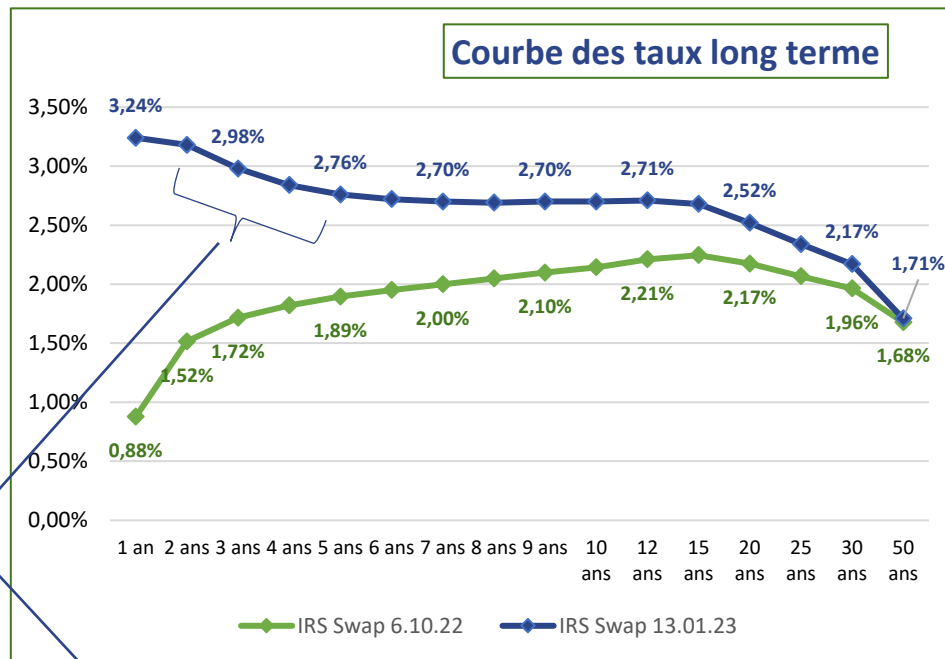


- La France est en situation de déficit structurel depuis la crise du pétrole de 1973 (Déficit 2022 : 170 Md€ soit 5% du budget)
- Dette de l'Etat français à fin 2022 est de 2957 Md€ (Rappel du PIB 2022 : 2693 Md€)
- Ceci signifie que la France devrait consacrer plus d'une année de création de richesse pour rembourser sa dette.
- On pourrait assimiler la situation de la France à un ménage qui dispose de crédits à la consommation équivalents à une année de salaires.

Sources : Insee jusqu'en 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

2. Conjuncture économique - 7

f. Taux d'intérêt



- La baisse de l'inflation et la situation de quasi-récession, dès 2023, devraient favoriser la baisse des taux d'intérêt. En effet, la BCE sera soucieuse de favoriser la relance de l'économie par une détente des taux d'intérêt.
- La pente de la courbe des taux à long terme entre les maturités 2 et 4 ans montre bien l'orientation des marchés financiers, qui anticipent une baisse des taux.

3. Loi de finance 2023 - 1

a. Principales mesures pour les collectivités

- **La maîtrise des dépenses des collectivités**

Pour la période 2023-2027, l'Etat impose aux collectivités dont les dépenses réelles du budget principal sont supérieures à 40 M€, une augmentation égale à l'inflation minorée de 0,5%. En cas de dépassement, la sanction porte sur une réduction potentielle de la DSIL.

- **Poursuite de la réforme fiscale**

En 2023, la taxe d'habitation disparaît ainsi que 50% de la CVAE. En 2024, cette dernière disparaîtra totalement. Cette taxe principalement perçue par les EPCI et les Départements sera compensée par de la TVA.

- **Les collectivités locales et le développement durable**

La création d'un « fonds vert » pour financer l'accélération de la transition écologique. Il sera doté de 1,5 Md€ d'engagements pour 2023. Il soutiendra prioritairement l'amélioration de la performance environnementale, l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

3. Loi de finance 2023 - 2

- **Pause de la baisse de la DGF**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), 195 K€ pour Ornex en 2022, ne baissera plus et sera stabilisée à 26,7 Md€. Pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie, l'Etat a voté une enveloppe supplémentaire de 320 M€ pour les collectivités locales.

- **FCTVA**

L'enveloppe prévisionnelle s'élève à 6,7 Md€.

- **Taxe sur les logements vacants**

Le taux de taxation sur les logements vacants augmente de 12,5% à 17% lors de la 1^{ère} année d'imposition puis de 25% à 34% pour les années suivantes d'imposition.

3. Loi de finance 2023 - 3

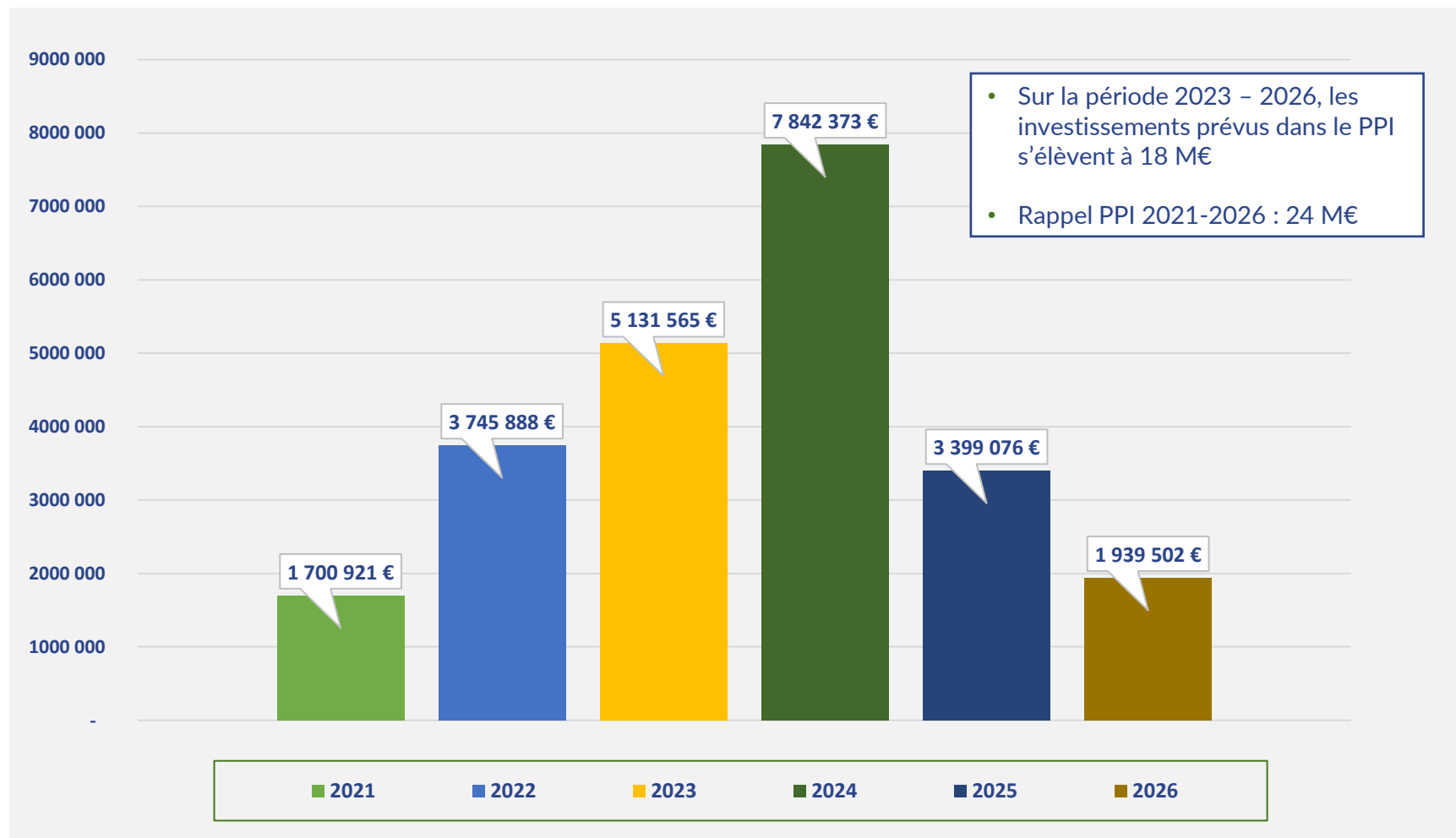
b. Données chiffrées

- 26,9 Md€ pour la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) stable par rapport à 2022
- 2,07 pour la DSR
- 1,046 Md€ de DETR (communes)
- 0,57 Md€ de DSIL (communes)
- 6,7 Md€ pour le FCTVA

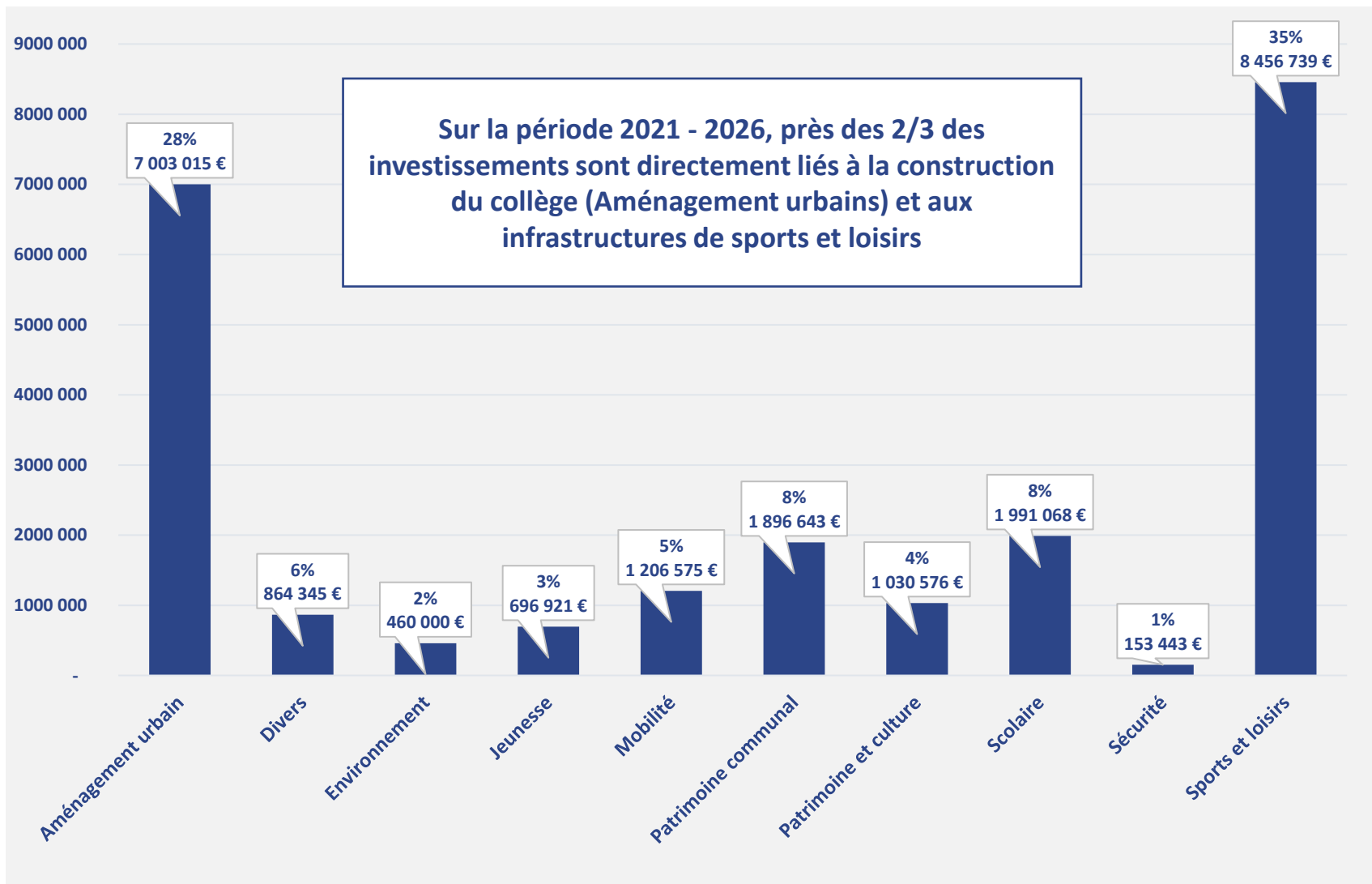
- *DSU = Dotation de Solidarité Urbaine
- **DSR = Dotation de Solidarité Rurale

4. Plan pluriannuel d'investissement - 1

a. Plan pluriannuel d'investissement (PPI 2021-2026)

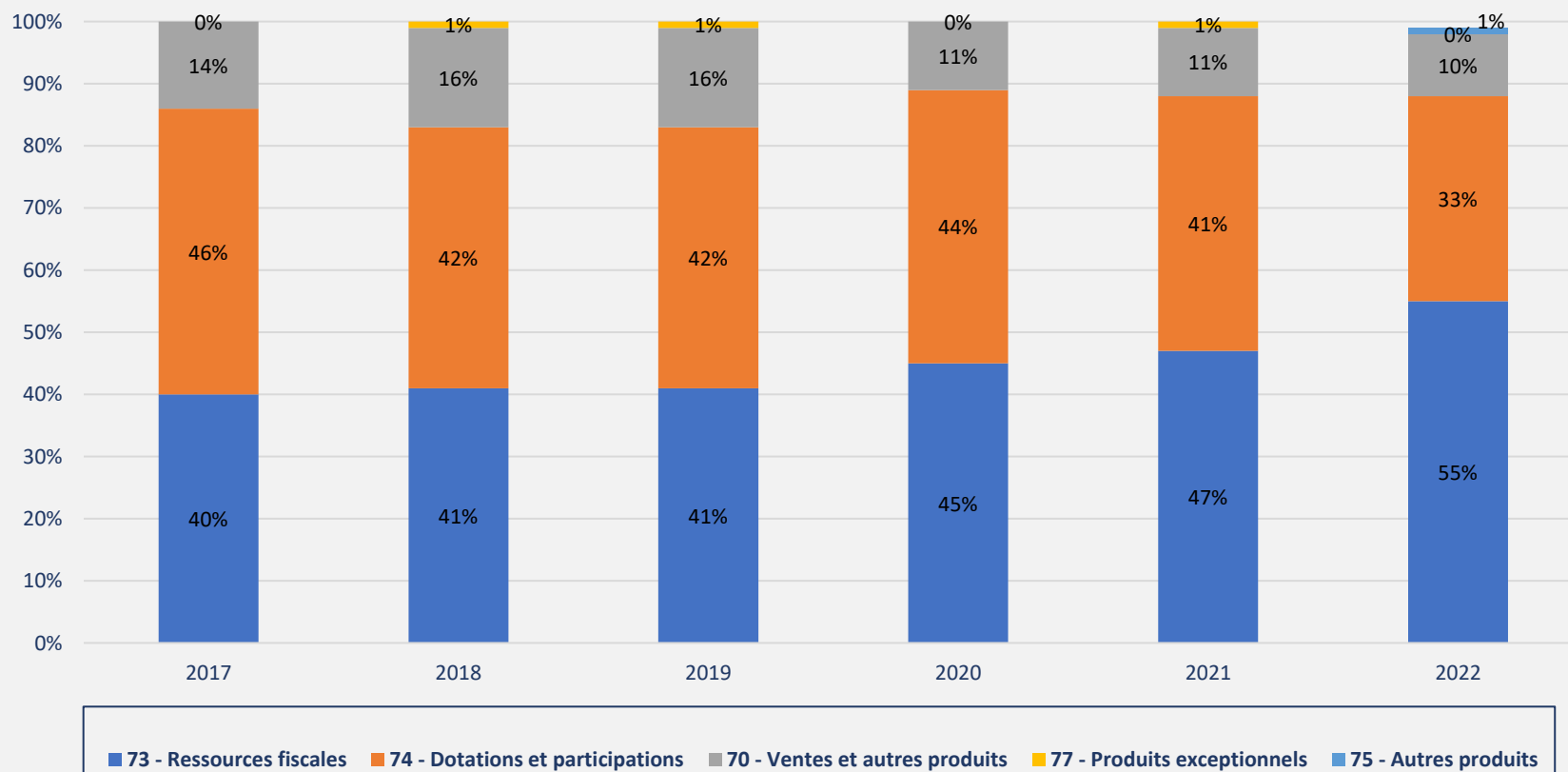


4. Plan pluriannuel d'investissement - 2



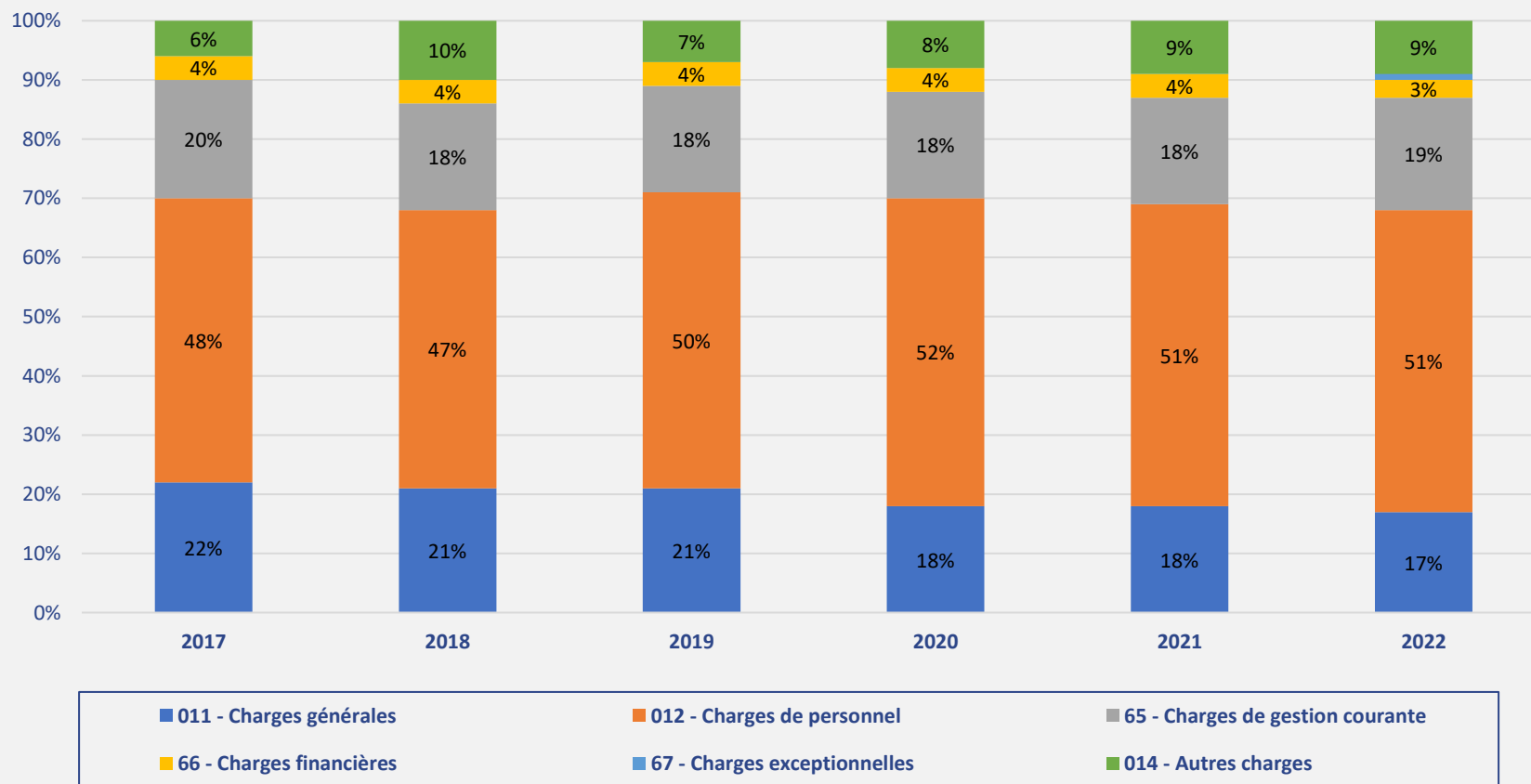
5. Gestion financière - 1

Structure et évolution des recettes réelles de fonctionnement

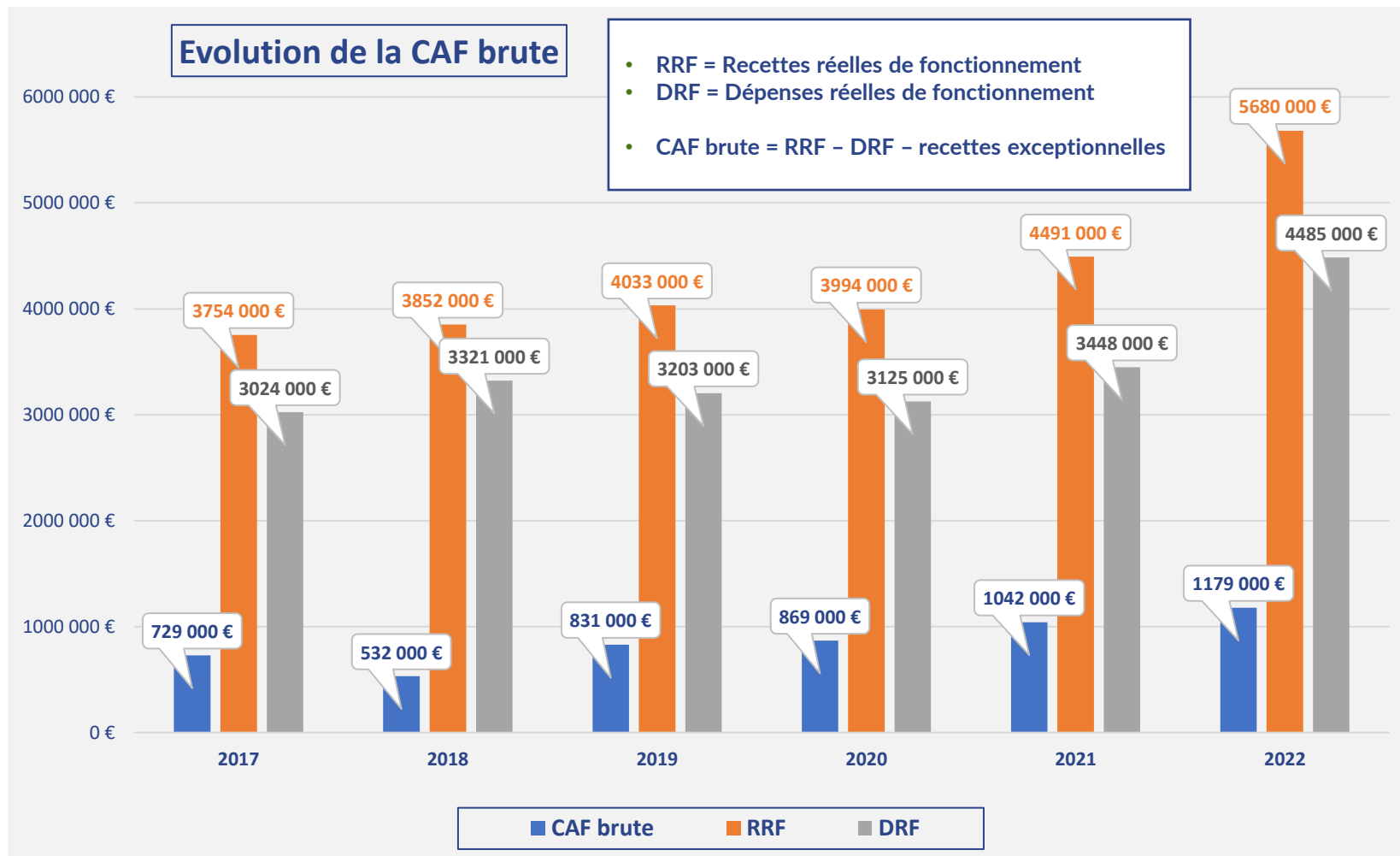


5. Gestion financière - 2

Structure et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



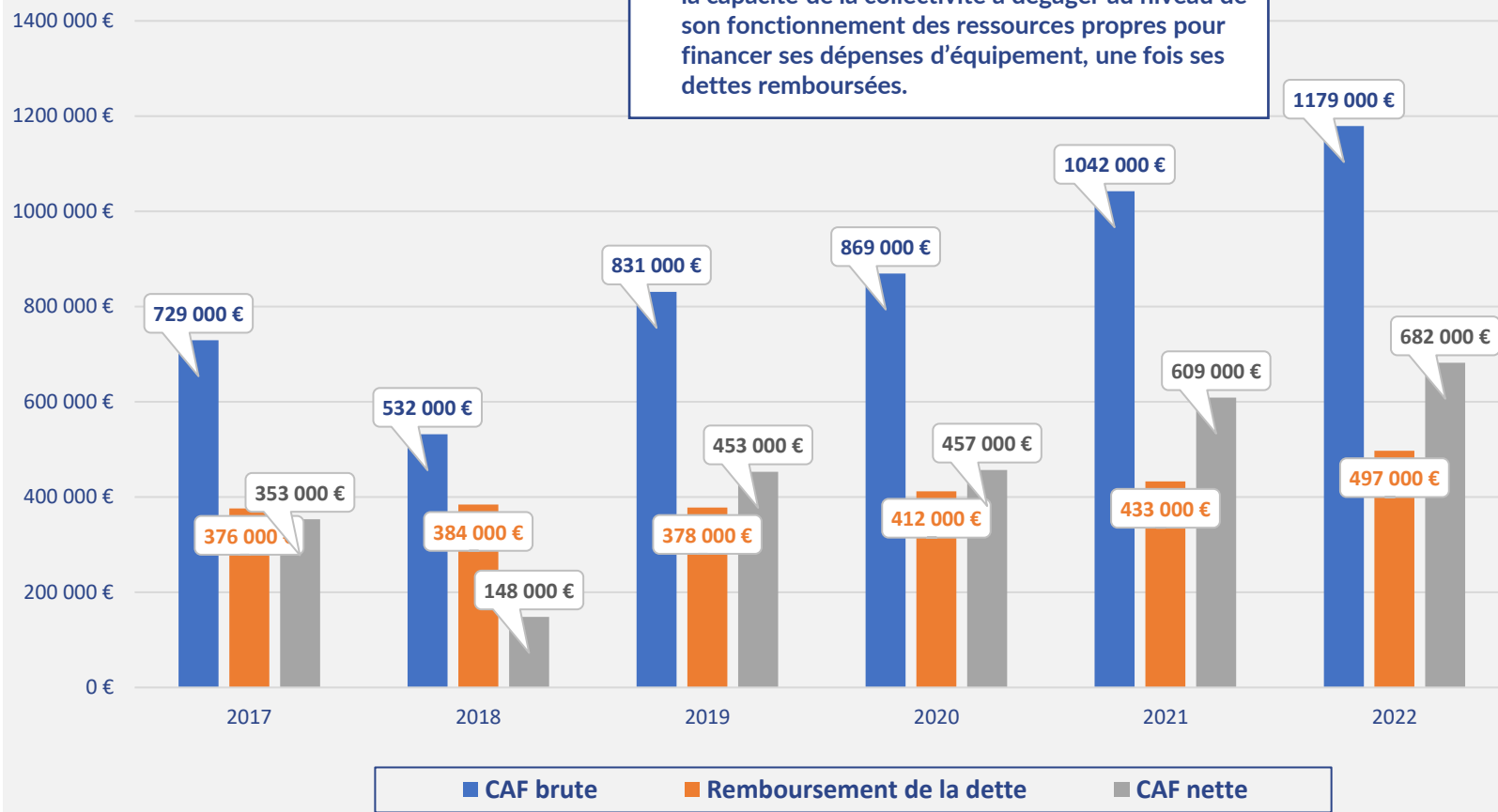
5. Gestion financière - 3



5. Gestion financière - 4

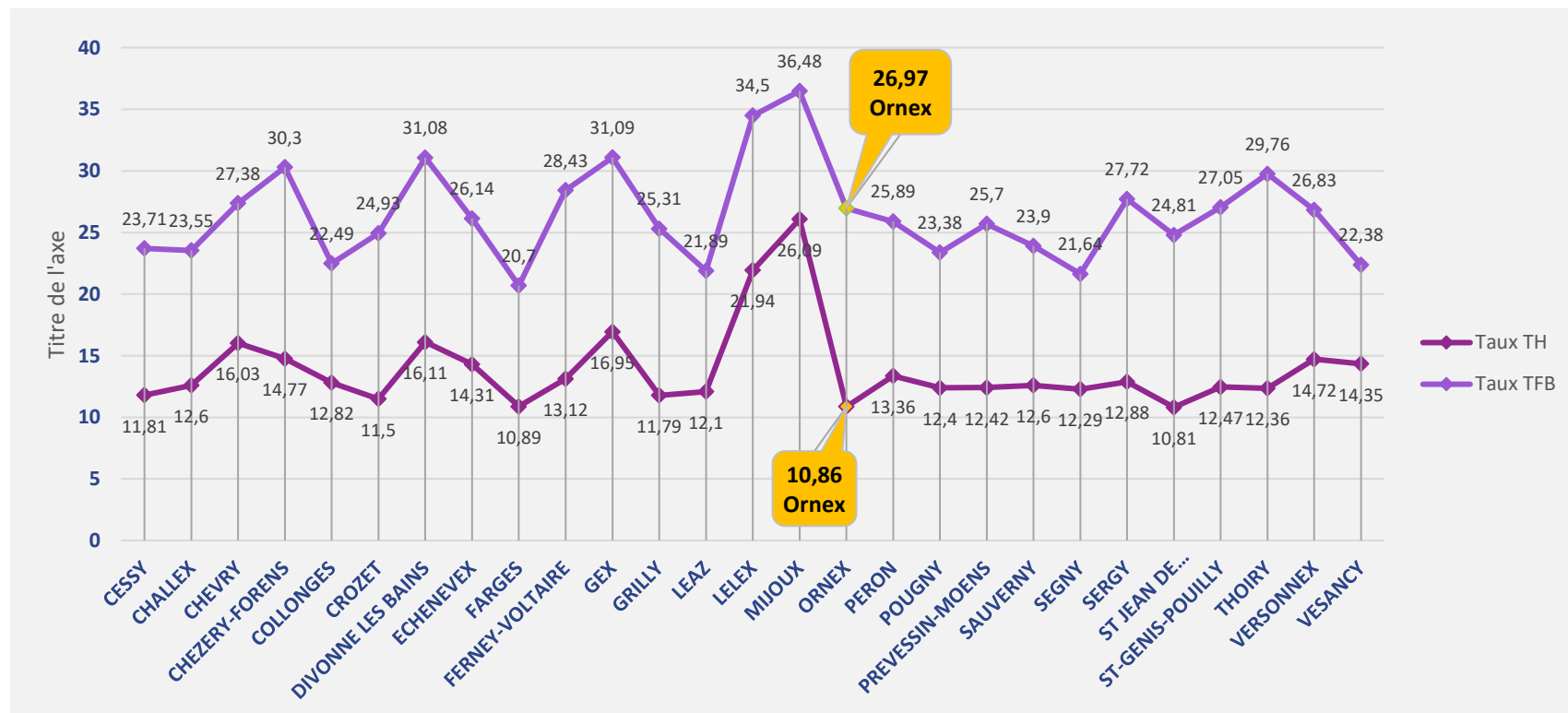
Evolution de la CAF nette

- CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



5. Gestion financière - 5

d. Comparatif des taux de fiscalité



- Le taux de TH d'Ornex est un des plus faible du Pays de Gex et n'impacte que les résidences secondaires
- Le taux de TFB est dans la moyenne des communes du Pays de Gex
- Les recettes de TFB représente 55% des recettes réelles de fonctionnement

6. Orientations budgétaires - 1

a. Fonctionnement / Recettes

❑ **Chapitre 013 / Atténuation de charges**

- Il correspond à des remboursements sur salaires provenant de la sécurité sociale et des assurances sur le personnel.
- Il est difficile à estimer parce qu'il dépend en grande partie des maladies qui sont difficilement prévisibles.
- **Projection 2023 = 40 K€ / CA 2022 = 66 K€**

❑ **Chapitre 70 / Produits des services, du domaine et ventes diverses**

- Il correspond pour l'essentiel à des redevances provenant des activités périscolaires et de loisirs ainsi que de l'occupation du domaine public (RODP).
- 80% de ces recettes sont relativement stables hors situation de crise et donc facilement identifiables.
- **Projection 2023 = 530 K€ / CA 2022 = 570 K€**

6. Orientations budgétaires - 2

□ Chapitre 73 / Impôts et taxes

- Il correspond aux recettes provenant de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), aux taxes sur la propriété bâtie (TFB) et non bâtie (TFNB).
- L'augmentation forfaitaire des bases fiscales est fixée à 7,1% pour 2023. La part de TFB provenant des nouvelles constructions est difficile à évaluer. **L'état fiscal 1259 nous donnera une indication fiable de nos produits fiscaux (courant mars).** Nous estimons les bases fiscales à 7 827 050 € contre 7 315 000 € en 2022.
- **Projection 2023 = 2 973 K€ (sous réserve) / CA 2022 = 2 865 K€**

Taxes	BP 2023	CA 2022
Impôts directs	2 670 K€	2 440 K€
Attributions de compensation	100 K€	100 K€
DMTO	80 K€	117 K€
TCCFE + pylônes	125 K€	120 K€
Autres taxes	-	344 K€

□ Chapitre 74 / Dotation, subventions et participations

- Il correspond à la CFG (80%), la DGF (11%), la DSR (solidarité rurale : 3%) et les subventions CAF sur les activités périscolaires (3%), en année normale.
- Pour 2023, nous allons comptabiliser 2 CFG dont la seconde qui sera versée en fin d'année. Elle est estimée de façon prudente à 1 600 K€ alors que la première CFG est de 1 731 K€.
- **Projection 2023 = 3 542 K€ / CA 2022 = 1 857 K€**

6. Orientations budgétaires - 3

■ **Chapitre 75 / Autres produits de gestion courante**

- Il correspond aux loyers perçus sur les biens immobiliers propriétés de la commune (4 appartements au Genève et 1 au Père Adam).
- Il est parfaitement prévisible à quelques milliers d'euros près (impayés).
- **Projection 2023 = 35 K€ / CA 2022 = 38 K€**

■ **Chapitre 77 / Produits exceptionnels**

- Il correspond aux cessions des immobilisations, aux reprises sur provisions ainsi qu'aux remboursements sur sinistres.
- **Projection 2023 = néant / CA 2022 = 16 K€**

6. Orientations budgétaires - 4

b. Fonctionnement / Dépenses

❑ Chapitre 011 / Charges à caractère général

- Ces dépenses sont projetées en hausse de 35% par rapport au CA 2022. Ce dernier a affiché un résultat inférieur de 11% au BP 2022. Les économies ont été réparties sur l'ensemble des postes et ont porté plus particulièrement sur les dépenses d'énergie et l'eau. Ces dernières représentent 1/3 des 100 K€ d'économies réalisées.
- Les principales hausses proviennent des coûts de maintenance (+22 K€), des contrats de prestation (+30 K€), de la revalorisation du coût des énergies (+60 K€), de la hausse des frais de nettoyage (+20 K€) et des frais liés à l'ADS (+22 K€).
- **Projection 2023 = 1 035 K€ / CA 2022 = 768 K€**

❑ Chapitre 012 / Charges du personnel et frais assimilés

- Les charges de personnel augmentent de 9% en raison de 3 nouveaux recrutements (Adjoint DST + CTM voirie + 1 administratif) à partir du mois de mars, des mesures de revalorisation des rémunérations qui passent par une augmentation du GVT de 2,5% et une hausse de 40 K€ de l'IFSE.
- **Projection 2023 = 2 470 K€ / CA 2022 = 2 270 K€**

6. Orientations budgétaires - 5

■ Chapitre 014 / Atténuation de produits

- Il correspond au FPIC, prélèvement Loi SRU et au FNGIR.

- FPIC = Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes
- FNGIR = Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
- Loi SRU = Amende en cas de non respect du seuil de 25% de logements sociaux

- Ce montant a évolué très légèrement à la baisse depuis 2021 en raison d'un affaïssement du FPIC.
- **Projection 2023 = 450 K€ / CA 2022 = 445 K€**

■ Chapitre 65 / Autres charges de gestion courantes

- Elles sont en fortes hausses en raison de l'augmentation des « Autres contributions » qui intègrent l'ensemble des dépenses liées au SIVOM (repas + contributions au fonctionnement) et le SIEA. Concernant ce dernier, les dépenses sont transférées de l'investissement au fonctionnement à partir de 2023 et représente un volume de +116 K€. Le SIEA représente 64% de la hausse sur ce chapitre.
- **Projection 2023 = 1 032 K€ / CA 2022 = 844 K**

6. Orientations budgétaires - 6

■ Chapitre 66 / Charges financières

- En l'absence de nouvel emprunt en 2023, les charges financières devraient augmenter à concurrence de 100% des intérêts de l'emprunt de 1,4 M€ contracté en milieu d'année 2022, soit environ 25 K€ supplémentaires. La dette s'amortissant, la baisse naturelle des intérêts est estimée à 13 K€.
- **Projection 2023 = 140 K€ / CA 2022 = 125 K€**

■ Chapitre 67 / Charges exceptionnelles

- En 2022, les charges exceptionnelles portaient sur l'indemnisation d'un agriculteur dans le cadre de l'acquisition du terrain Panissod, destiné à la construction du collège et du gymnase.
- **Projection 2023 = Néant / CA 2022 = 32 K€**

6. Orientations budgétaires - 7

c. Synthèse de la section de Fonctionnement (hors opérations d'ordre)

Dépenses réelles		Recettes réelles	
Chapitre 011	1 093 K€	Chapitre 013	40 K€
Chapitre 012	2 470 K€	Chapitre 70	530 K€
Chapitre 014	450 K€	Chapitre 73	2 972 K€
Chapitre 65	1 032 K€	Chapitre 74	3 673 K€
Chapitre 066	140 K€	Chapitre 75	35 K€
TOTAL	5 185 K€		7 250 K€

- L'excédent de fonctionnement R002 de 2022 ressort à 827 K€. Il doit être rajouter aux recettes de fonctionnement pour l'équilibre du budget 2023.
- En ne budgétant qu'une seule CFG, le résultat réel approche les 490 K€ hors prise en compte de l'excédent.

- 2 CFG sont comptabilisées en 2023
- La première est connue et s'élève à 1 730 K€
- La seconde sera versée en décembre 2023. Par prudence, elle est budgétée à 1 600 K€.

6. Orientations budgétaires - 8

d. Investissement / Recettes

❑ Chapitre 10 / Dotation, fonds divers et réserves

- Le FCTVA est estimé à 220 K€ et la taxe d'aménagement à 300 K€ (dont 272 K€ pour SCI Rhône II). Par ailleurs, il n'est pas prévu de doter le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés, contrairement à 2022).
- Pour information, les PUP ont été comptabilisé en 2023 dans le chapitre 13.
- **Projection 2023 = 520 K€ / CA 2022 = 1 323 K€**

❑ Chapitre 13 / Subventions d'investissement

- Les PUP sont comptabilisés cette année dans ce chapitre afin d'harmoniser nos pratiques avec la Trésorerie Générale. Ils représentent 950 K€ de recettes. Les subventions Etat, Département et Région sont évaluées à 316 K€ et dépendent de l'avancement des projets qu'elles financent. Il convient donc de rester prudent.
- **Projection 2023 = 1266 K€ / CA 2022 = 125 K€**

6. Orientations budgétaires - 9

❑ **Chapitre 16 / Dotation, fonds divers et réserves**

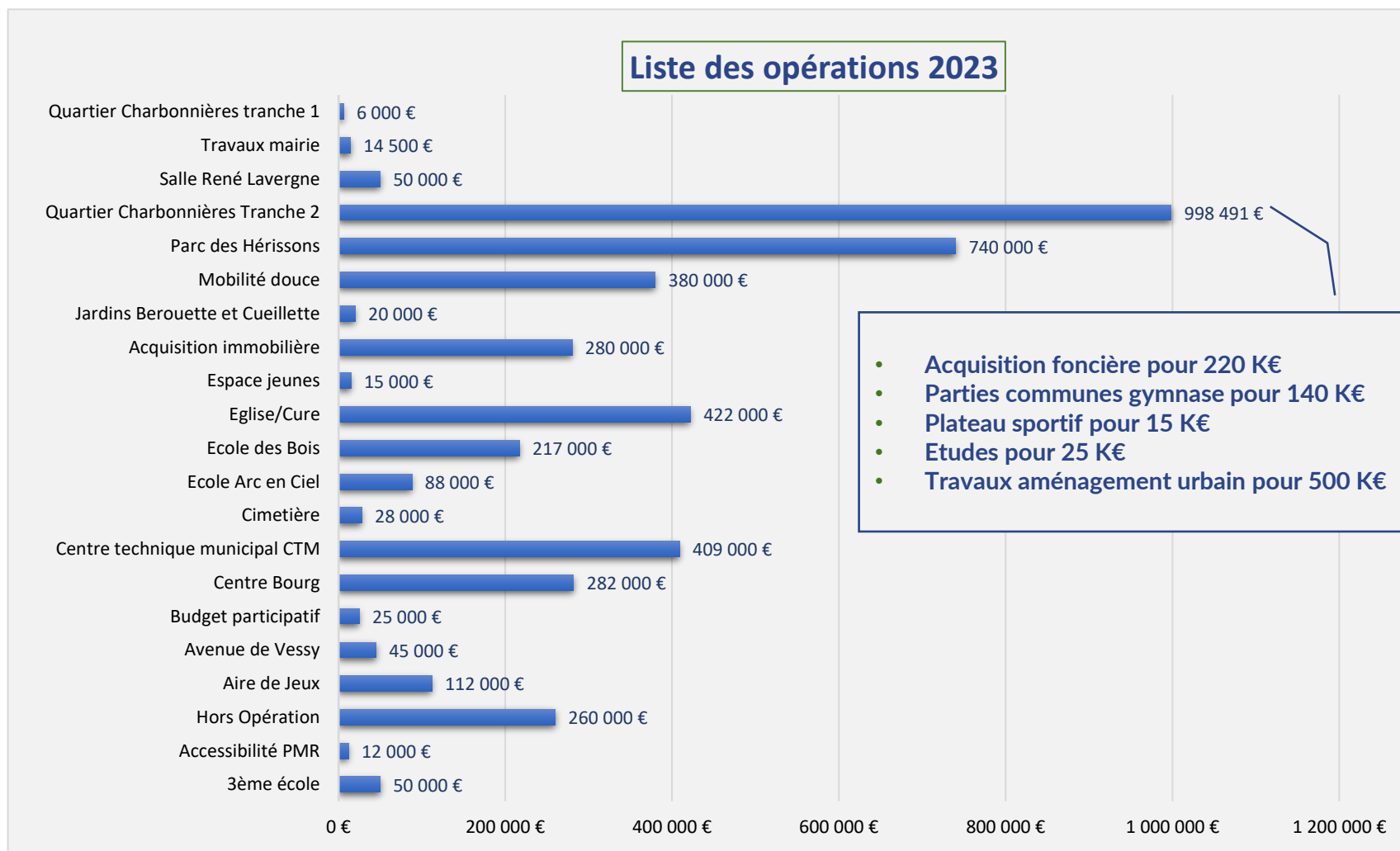
- Aucun emprunt n'est prévu en 2023.
- **Projection 2023 = 0 K€ / CA 2022 = 1 400 K€**

❑ **Chapitre 165 / Dépôts et cautionnements reçus**

- Ces recettes correspondent aux cautionnements perçus sur les appartements dont la commune est propriétaire.
- **Projection 2023 = 1,5 K€ / CA 2022 = 0,33 K€**

6. Orientations budgétaires - 10

e. Investissement / Dépenses



6. Orientations budgétaires - 11

■ Chapitre 16 / Emprunts et dettes assimilées

- L'emprunt réalisé en 2022 de 1,4 M€ impactera le remboursement du capital de la dette avec 4 trimestrialités en 2023 soit environ 50 K€ supplémentaires.
- **Projection 2023 = 560 K€ / CA 2022 = 497 K€**

■ Chapitre 20 / Immobilisations incorporelles

- Ce chapitre comprend pour l'essentiel les frais d'études pour évaluer le coût d'une opération.
- **Projection 2023 = 148 K€ / CA 2022 = 31 K€**

6. Orientations budgétaires - 12

❑ **Chapitre 204 / Subventions d'équipement versées (SIEA)**

- Les dépenses du SIEA budgétées pour 2023 portent sur des RAR 2022. A partir de 2023, les dépenses du SIEA sont comptabilisées en section de fonctionnement au chapitre 65.
- **Projection 2023 = 18 K€ / CA 2022 = 8 K€**

❑ **Chapitre 21 / Immobilisations corporelles**

- Les acquisitions foncières pour le collège et le gymnase ont été effectives en 2022 pour 2 300 K€.
- **Projection 2023 = 1 090 K€ / CA 2022 = 2 597 K€**

6. Orientations budgétaires - 13

□ Chapitre 23 / Immobilisation en cours

- Ce chapitre correspond globalement aux opérations. Il s'agit des gros investissements de l'année. Parmi, les opérations significatives, nous allons retrouver Charbonnières Tranche 2 pour 660 K€, Parc des Hérissons pour 740 K€, Centre technique municipal tranche 2 pour 289 K€ et Centre Bourg (Maison Paulo) pour 275 K€.
- Au total, les investissements portent sur 14 opérations auxquelles il convient de rajouter 100 K€ d'investissements divers dits Hors opération.
- Les RAR 2022 sont évalués à 860 K€.
- **Projection 2023 = 3 912 K€ / CA 2022 = 1 106 K€**

□ Chapitre 27 / Autres immobilisations financières

- Ce chapitre porte sur le remboursement du financement de la Maison Paulo par l'établissement public foncier (EPF). Il s'agit de la dernière échéance de remboursement au profit de l'EPF.
- **Projection 2023 = 38 K€ / CA 2022 = 38 K€**

6. Orientations budgétaires - 14

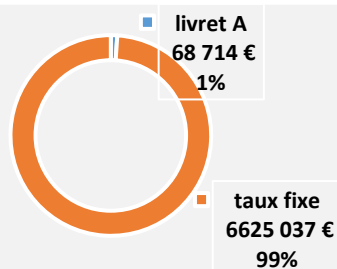
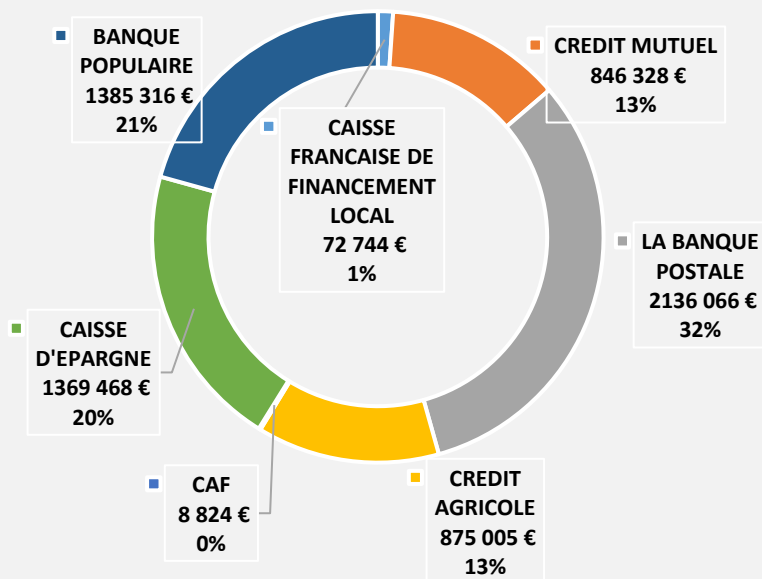
f. Synthèse de la section d'investissement (hors opérations d'ordre)

Dépenses réelles		Recettes réelles	
Chapitre 10	15 K€	Chapitre 10	520 K€
Chapitre 16	560 K€	Chapitre 13	1 266 K€
Chapitre 20	148 K€	Chapitre 16	0 K€
Chapitre 204	18 K€	Chapitre 165	1,5 K€
Chapitre 21	1 090 K€	R001 – Excédents 2022	2 041 K€
Chapitre 23	3 912 K€		
Chapitre 27	38 K		
TOTAL	5 781 K€		3 828,50 K€

- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement viendra financer le manque de recettes d'investissement à l'aide du chapitre 021. Ce dernier devrait s'élever à environ 2,9 M€. La section d'investissement sera de ce fait en surfinancement, il conviendra donc d'équilibrer la section par la dépense.

6. Orientation budgétaires - 15

g. Informations générales sur la dette



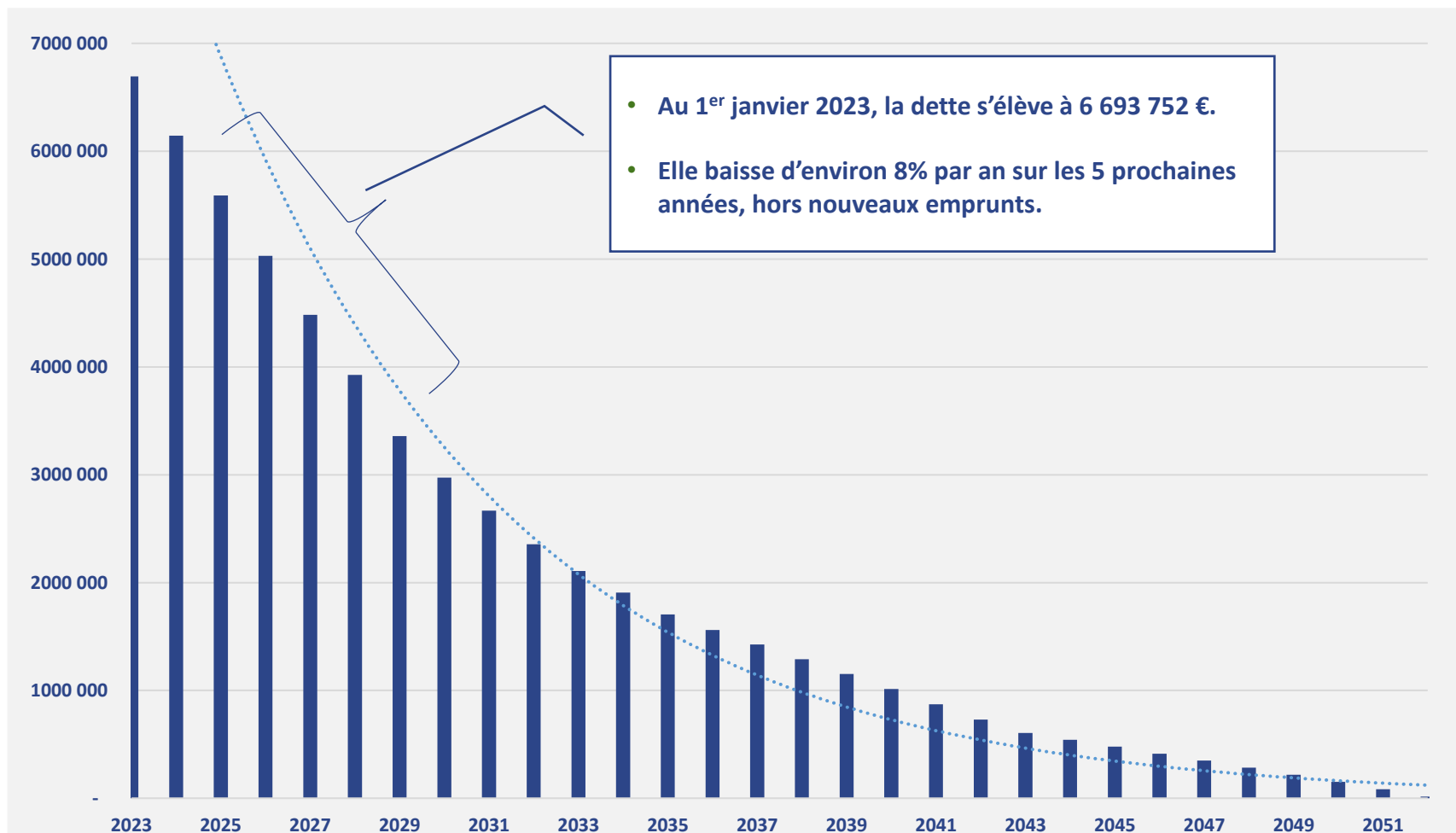
- Dette au 01/01/2023 = 6 693 752 €
- Taux moyen de la dette : 2%
- Nombre de ligne : 15
- Durée de vie résiduelle : 29 ans
- Durée de vie moyenne : 16 ans

Commentaires

- La dette s'amortit naturellement de 550 000 € en 2023.
- Les emprunts de 2021 (1,8 M€) et 2022 (1,4 M€) ayant été contractés sur des durées très longues (30 et 20 ans), les durées de vie s'allongent en conséquence.
- La structure de la courbe des taux favorise le recours aux durées très longues, depuis plusieurs années.
- Le volume des recettes d'investissement étant important en 2023, la commune ne devrait pas emprunter cette année.

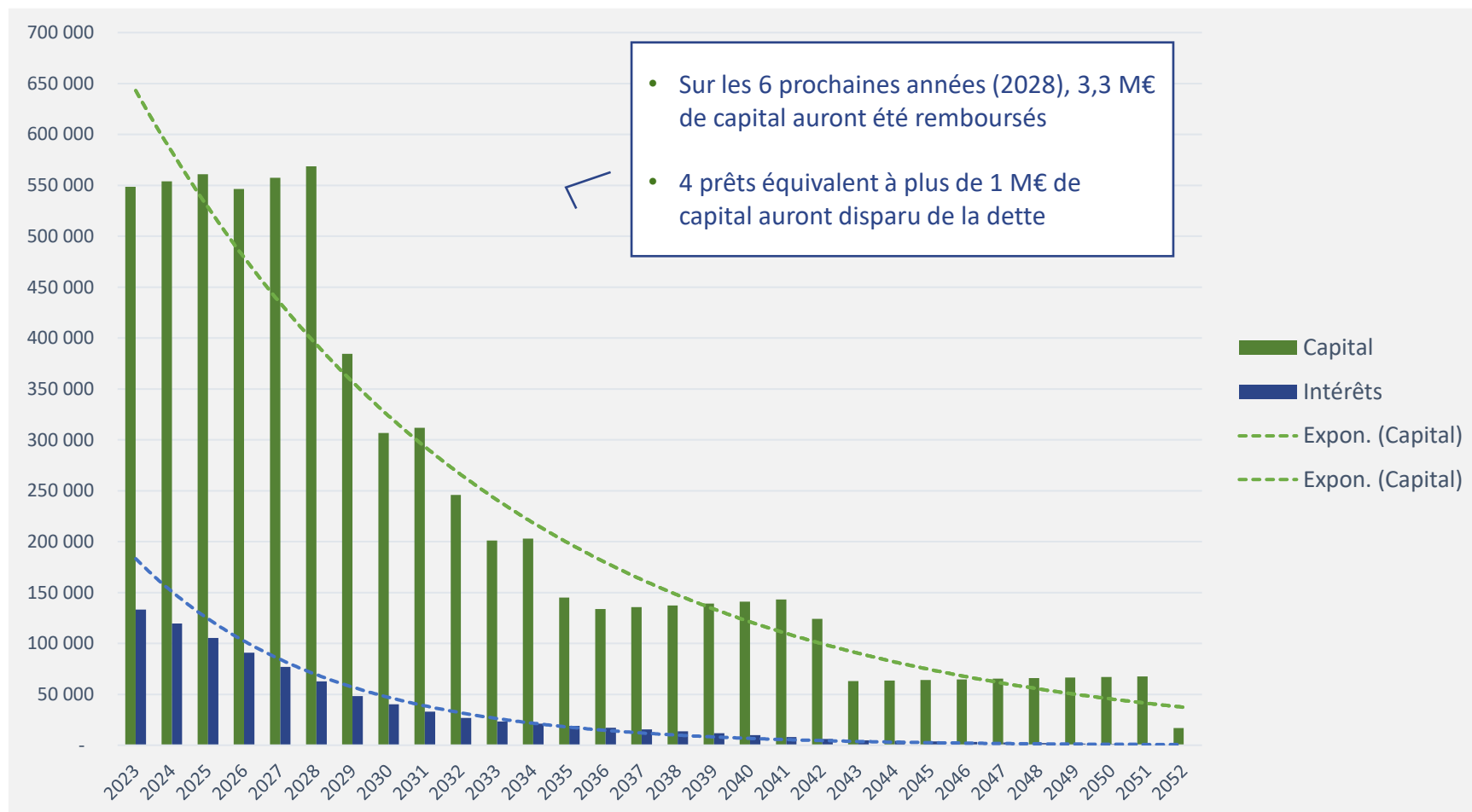
6. Orientations budgétaires - 16

h. Extinction de la dette

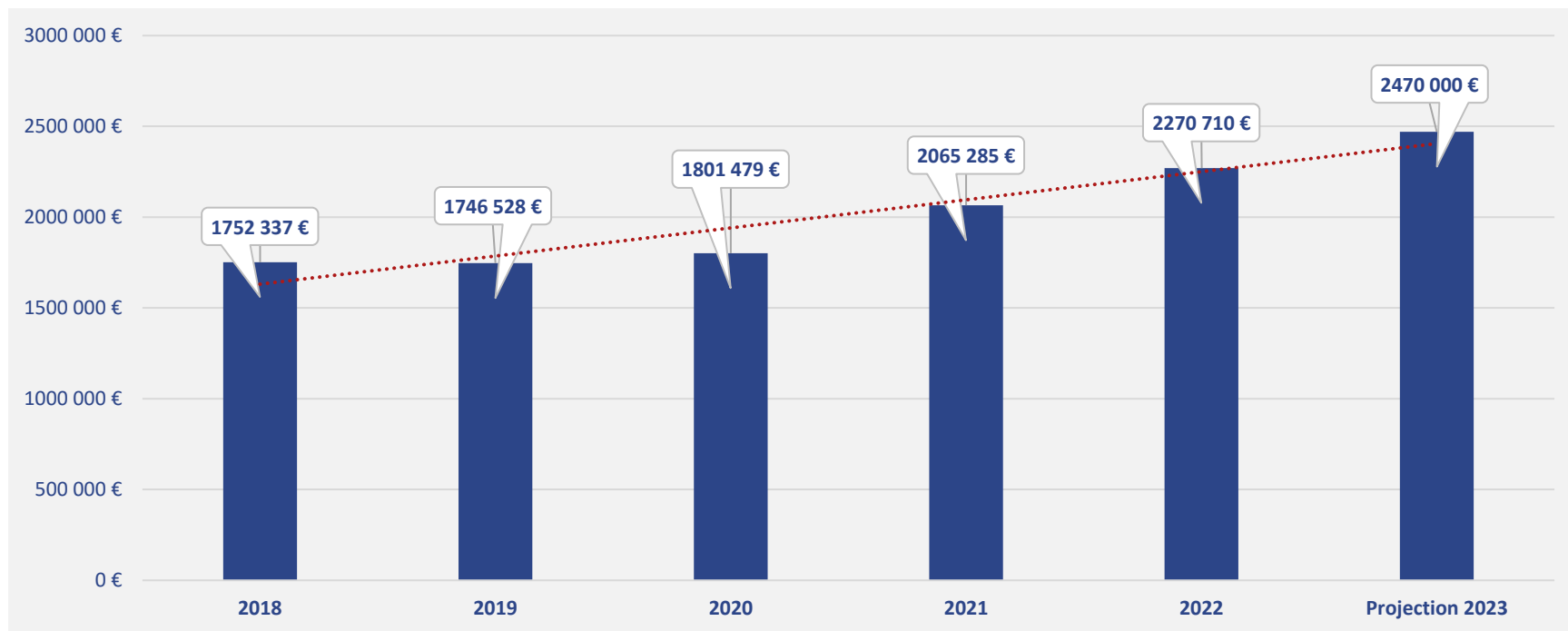


6. Orientations budgétaires - 17

i. Evolution des échéances



7. Gestion du personnel - 1



Année	Nombre d'agents au 31/12		Total
	Titulaires	Contractuels	
2020	41	15	56
2021	41	14	55
2022	45	12	57
Projection 2023	42	18	60